

Arrangement amiable suite à un accident

Par marcel038, le 15/01/2009 à 19:27

bonjour

en novembre dernier j'ai eu un accident avec un autre automobiliste.

l'autre personne était en tord mais lors du remplissage du constat, l'agent de police qui a rempli le constat a fait une erreur en oubliant de faire le schéma sur le constat.

le lendemain, j'ai prévenu mon assurance afin de leur expliquer la situtation. celle ci m'a conseiller de refaire le constat avec la personne en stipulant ' casse et annule le constat précédent ' ou alors de m'arranger à l'amiable avec celle ci.

j'ai pris contact avec cette personne en lui proposant de trouver un arrangement à l'amiable.

ayant reconnu sont tord, elle ma proposer de me donné de l'argent pour les réparations de mon véhicule afin d'éviter les procédures d'assurances.

afin d'être sur de ces propos, nous avons établi une lettre précisant que nous annulions notre procédure d'assurance et que nous avions trouver un accord à l'amiable. cette lettre a été signé, mentionné de ' lu et approuvé '.

j'ai donc envoyé cette lettre à mon assurance, et surprise, de 0.85 de bonus je passe à 0.95.

ma question est la suivante : mon assurance (groupama pour ne pas la citer) a t elle le droit de procéder ainsi et quels sont les recours que je dois utiliser pour récupérer mon bonus ?

cordialement

marcel